

Concours de Théologie 2026

Sujet N°3

**Exprimer ses convictions religieuses dans l'espace public,
est-ce légitime ?**

Hugo Gicquel-Wallerand

Bibliographie

AUGUSTIN (Saint). *La Cité de Dieu*. Tome 2. Wikisource, 2024. Disponible sur : <https://fr.wikisource.org>

BIBLE. *La Bible de Jérusalem*. Paris : Éditions du Cerf, 1998.

CHATEAUBRIAND, François-René de. *Génie du christianisme*. Paris : Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1999.

CONCILE VATICAN II. *Dignitatis Humanae* (Déclaration sur la liberté religieuse), 7 décembre 1965.

FRANÇOIS (Pape). *Evangelii Gaudium* (La joie de l'Évangile). Paris : Éditions Bayard/Fleurus-Mame/Cerf, 2013.

LÉON XIV (Pape). *Dilexi te* (Je t'ai aimé). Paris : Cerf/Bayard/Mame, 2025.

PHILIPPE, Jacques. *Recherche la paix et poursuis-la : petit traité sur la paix du cœur*. Nouan-le-Fuzelier : Éditions des Béatitudes (EDB), 1991.

THOMAS D'AQUIN (Saint). *Somme théologique*. Traduction française. Paris : Éditions du Cerf, 1984. Mise à disposition par le site des œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin, 2008. Disponible sur : <http://palimpsestes.fr/>

Argumentaire

« Si vous demeurez dans ma parole, [...] ; Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous affranchira » (Jn 8,32). Ces mots du Christ résonnent étrangement dans un monde où la vérité est devenue relative et la foi soupçonnée. Pourtant, c'est peut-être dans cette parole que se trouve la clef de notre humanité. Nos sociétés affirment la liberté d'expression mais elles tolèrent de moins en moins la parole de foi. Parler de Dieu en public semble de nos jours plus audacieux que de contester les fondements même de la morale. Depuis deux mille ans la foi chrétienne n'a jamais cessé de dialoguer avec le monde. Parfois dans la confrontation mais toujours dans l'espérance. Cependant, aujourd'hui, le croyant se demande s'il peut parler sans être jugé. L'espace public se veut neutre, mais il devient vite muet dès qu'il s'agit de Dieu. Dans notre démocratie républicaine, la religion s'est vue se faire remplacer par une croyance d'état : la laïcité. Cette dernière avait pour vocation de garantir la liberté de croire ou de ne pas croire. Mais peu à peu, elle est devenue pour certains le droit de ne pas être dérangé par la foi des autres.

Comme Jésus qui envoya ses disciples, le catholique d'aujourd'hui se voit attribuer une mission difficile : répandre la vérité, montrer ce qui est bon, évangéliser le monde. C'est ainsi que nous nous demanderons si cette invitation du Christ s'accomplit nécessairement par l'affirmation publique. Entre le « Allez », le « enseignez » et le « Mon Royaume n'est pas de ce monde », où se situe le juste équilibre ?

Pour répondre à cette question, nous montrerons d'abord que la foi chrétienne a une dimension publique et ne peut rester enfermée dans la sphère privée. Nous verrons ensuite que cette visibilité peut se déformer lorsqu'elle se coupe de la logique du Christ serviteur. Enfin, nous montrerons que l'expression publique trouve sa légitimité dans l'imitation du Christ serviteur et dans le service concret du prochain.

Pour comprendre pourquoi la foi appelle nécessairement à une expression publique, il convient d'abord de définir ce que sont les « convictions religieuses ». Il faut distinguer conviction et opinion, deux termes aujourd'hui confus. Une opinion est une préférence intellectuelle qui peut être révocable ; une conviction

est une certitude qui engage l'être entier. Dans la *Somme Théologique* (II-II, q.2), Saint Thomas d'Aquin nous donne une analyse fondamentale de l'acte de foi. Dans l'article 1, reprenant saint Augustin, il établit que croire, c'est penser avec assentiment. La foi n'est donc ni une évidence rationnelle (elle requiert l'assentiment, acte de la volonté), ni une opinion arbitraire (elle engage la pensée, acte de l'intelligence). Dans l'article 2, il développe cette définition en distinguant trois dimensions de l'acte de foi. « *Credere Deo* » (croire à Dieu : confiance de la volonté), « *Credere Deum* » (croire Dieu : adhésion intellectuelle), « *Credere in Deum* » (mouvement de toute la personne vers lui). Cette triple dimension montre que la foi engage simultanément l'intelligence, la volonté, et toute l'existence du croyant.

Si la foi engage toute la personne dans ces trois dimensions, elle ne peut donc demeurer purement intérieure et invisible. L'épître de Jacques le formule parfaitement : « Ainsi en est-il de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est tout à fait morte » (Jc 2,17). Or les œuvres sont par définition visibles. Cette nécessité de la visibilité trouve son fondement dans l'Incarnation. Si Dieu lui-même s'est rendu visible en enseignant publiquement, accomplissant des miracles devant les foules, se faisant crucifier au Golgotha sous les regards de tous : comment ses disciples pourraient-ils confiner leur foi à l'invisibilité ? Cette logique se prolonge dans le mandat missionnaire. Saint Paul établit un lien nécessaire entre foi et proclamation : « Et comment croire sans d'abord l'entendre ? Et comment entendre sans quelqu'un qui proclame ? » (Rm 10,14-15). Enfin, la foi chrétienne est communautaire par nature. L'Église, *ekklesia* en grec, signifie littéralement « assemblée convoquée ». Elle est constitutivement publique, visible, rassemblée. Les sacrements manifestent cette dimension publique essentielle. Le baptême se célèbre devant la communauté, l'Eucharistie en assemblée, le mariage requiert des témoins, etc. Reléguer la foi à la sphère strictement privée serait donc anthropologiquement inadéquat puisqu'elle engage toute la personne et théologiquement incompatible car elle nie l'Incarnation, le mandat missionnaire et la nature communautaire de l'Église. Une foi purement intérieure serait une forme de docétisme. La visibilité n'est donc pas un accessoire de la foi chrétienne, elle en est constitutive.

Nous pouvons définir l'espace public comme une pluralité d'espaces aux règles différentes (l'espace géographique, la sphère publique, les espaces privés ouverts au public etc.). Ces distinctions importent car les règles diffèrent. Mais quelle est donc la nature théologique de l'espace public ? Saint Thomas d'Aquin, dans la *Somme Théologique*, établit une distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. L'espace public relève de l'ordre temporel, régi par la loi naturelle

accessible à la raison humaine, et orienté vers le bien commun temporel (I-II, q. 91-96). La loi humaine qui régit cet espace possède une autonomie légitime par rapport à l'ordre spirituel. Saint Thomas d'Aquin affirme que les infidèles ne doivent pas être contraints à la foi (II-II, q. 10, a. 8). L'espace public n'est pas un territoire ecclésiastique à conquérir, mais un lieu où croyants et non-croyants coexistent. Or, une tentation menace aujourd'hui l'expression publique de la foi : politiser l'Évangile. On parle des migrants, des personnes LGBT, des minorités ou on dénonce les structures oppressives. Tout cela au nom des pauvres. Mais de quels pauvres parlons-nous vraiment ? Car voici le piège : choisir ses pauvres selon les causes qui nous valorisent. Le migrant lointain dont je parle avec passion est-il plus pauvre que mon voisin âgé que je ne visite jamais ? De nos jours, il est plus facile de s'émouvoir pour l'humanité en général que de servir cet homme-là, en particulier. Plus facile de parler « des pauvres » que de s'agenouiller devant « ce pauvre-là ». « Si quelqu'un ne prend pas soin des siens, [...] il a renié la foi » (1 Tm 5,8). Le prochain, c'est d'abord celui dont j'ai la responsabilité directe. Ma famille, mes voisins, ceux que je croise chaque jour. Pourquoi aller chercher les pauvres à l'autre bout du monde quand il y en a en bas de chez moi ? Quand l'expression publique devient discours sur les grandes causes, elle en oublie le service humble, quotidien et trahit l'Évangile qu'elle prétend proclamer.

Face à ce risque de politisation, le chrétien se trouve pris dans une tension. D'un côté, le Christ commande : « Allez dans le monde entier, proclamez l'Évangile » (Mc 16,15). Mais de l'autre : « Mon Royaume n'est pas de ce monde » (Jn 18,36). Comment proclamer sans transformer l'Évangile en programme politique ? Comment servir sans choisir ses pauvres selon l'air du temps ? Deux risques apparaissent. Le premier est celui de la charité abstraite. On milite pour les grandes causes : justice climatique, accueil des migrants, droits des minorités. On signe des pétitions ou l'on participe à des manifestations. Mais pendant ce temps, qui prend soin des siens ? Cette charité-là, spectaculaire et médiatique, risque d'oublier le service humble et quotidien. Elle réduit le Christ à un révolutionnaire social et oublie qu'il vient d'abord sauver du péché, non organiser la société. Le second risque n'est pas moins grave : celui du repli égoïste. Face à cette dérive idéologique, certains chrétiens sont tentés de se replier sur leurs proches, de limiter leur charité à leur cercle familial ou national. Mais ce repli trahit aussi l'Évangile. Car le Christ, dans la parabole du Bon Samaritain (Lc 10,25-37), nous enseigne que le prochain n'a pas de frontières. C'est aussi l'étranger sur notre route, celui que nous rencontrons et qui a besoin. Cette tension révèle une question décisive : qu'est-ce qui rend légitime une expression publique de la foi ?

La réponse se trouve là où on ne l'attendrait peut-être pas : dans le scandale d'un Dieu qui se met à genoux. La veille de sa passion, Jésus prend une serviette, de l'eau et lave les pieds de ses disciples. Le geste de l'esclave. Le geste de celui qui ne compte pas. Le Christ dit même : « C'est un exemple que je vous ai donné » (Jn 13,15). Voilà ce que signifie être publiquement chrétien. Non pas se dresser au-dessus des autres pour leur dire comment vivre, mais se mettre à genoux pour les servir. Car le Christ que nous proclamons n'est pas venu conquérir mais donner sa vie. « Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir » (Mt 20,28). Cette parole change tout. Elle inverse nos logiques de pouvoir, nos rêves d'hégémonie, nos tentations de domination. L'expression publique de la foi est légitime non quand elle impose, mais quand elle sert. Non quand elle juge de haut, mais quand elle se met à hauteur d'homme.

Mais il reste une question : qui servir ? La réponse tient dans un seul visage : celui du pauvre. Celui qui n'a pas de voix, celui qu'on ne voit pas. Celui devant nous, qui a faim, qui est seul ou qui est perdu. Au soir du monde, le Christ le dit clairement : « Dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25,40). Cette parole nous révèle que chaque fois que nous servons le plus vulnérable, c'est le Christ lui-même que nous servons. Et chaque fois que nous l'ignorons, c'est lui que nous ignorons. Voilà pourquoi l'expression publique de la foi ne peut être une simple affirmation idéologique. Elle doit être service concret. Dénoncer l'injustice qui écrase les petits, défendre la vie menacée. Non pas par calcul politique, mais parce que c'est le Christ que nous rencontrons dans leur visage. Notre légitimité se mesure à ceci : servons-nous ceux que nous croisons, ou défendons-nous des idées abstraites ? Il ne semble pas y avoir d'autre chemin.

Finalement, une vérité essentielle dont il faut apprendre est que nous sommes tous pécheurs. Le chrétien qui témoigne publiquement n'est pas le juste qui vient moraliser les égarés, mais le pardonné qui reconnaît en l'autre sa propre fragilité. Cette conscience change tout. Car si nous sommes pécheurs, nous nous voyons dans l'autre. L'étranger, le non-croyant, celui qui pense autrement : c'est un frère marqué par la même fragilité, appelé à la même dignité. Cette lucidité transforme la confrontation en dialogue, le jugement en compassion. Elle nous rappelle que l'expression publique de la foi ne trouve sa vérité que dans l'amour du prochain. Servir, non dominer. Témoigner, non contraindre. Aimer celui qui est là, devant nous. Car au bout du compte, c'est sur l'amour que nous serons jugés.